

Achenheim - Breuschwickersheim - Hangenbieten - Kolbsheim - Osthoffen

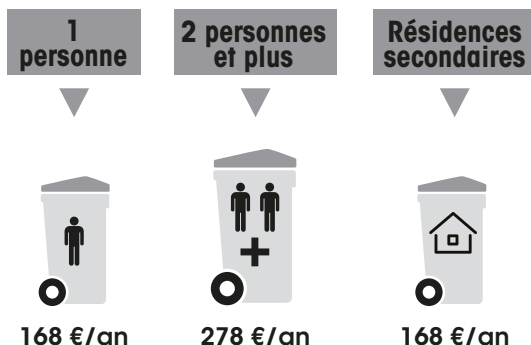
BIEN COMPRENDRE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les usagers du service de Collecte et Valorisation des Déchets de l'Eurométropole de Strasbourg ayant une résidence sur Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim ou Osthoffen sont soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : particuliers, professionnels, services publics... Elle permet de financer la collecte et le traitement des déchets. La REOM est facturée 2 fois par an.

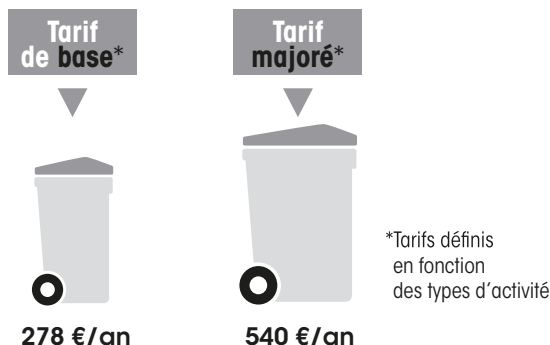


TARIFS (TTC) 2021/2022

PARTICULIERS



PROFESSIONNELS



ARRIVÉES, DÉPARTS, CHANGEMENTS : PENSEZ À LES DÉCLARER

Qui doit déclarer ? Propriétaires (résidents ou non) - Agences immobilières - Bailleurs - Syndics

Que faut-il déclarer ? Les arrivées dans les locaux ou logements, les départs ainsi que tout changement (ex. : taille du foyer, changement du type d'activité, etc.).

Attention : Les changements doivent être déclarés le plus vite possible : un changement intervenant sur le trimestre en cours ne sera pris en compte qu'à partir du trimestre suivant.

Comment déclarer ? Il suffit de télécharger le formulaire adéquat sur www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets et de le remplir. Il est à envoyer par mail, accompagné des justificatifs, au service Collecte et Valorisation des Déchets de l'Eurométropole de Strasbourg : redevanceOM@strasbourg.eu



Déclaration d'ouverture d'abonnement



Déclaration de fermeture d'abonnement



Déclaration de changement de situation

NOUVEAU RÈGLEMENT DE COLLECTE

Adopté en avril 2018 par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, le règlement fixe les conditions d'établissement de la facturation de la REOM.

Il est consultable en ligne sur : www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets

QUELS TYPES DE BACS ET QUELS VOLUMES ?

Les bacs sont mis à disposition par l'Eurométropole de Strasbourg pour les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre.

Le volume et le nombre de bacs sont déterminés par l'Eurométropole de Strasbourg.



COMMENT OBTENIR DES BACS ?

La demande de bacs est à formuler lors de la déclaration d'ouverture d'abonnement ou de changement de situation. Les formulaires sont à votre disposition sur www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets et à envoyer à : redevanceOM@strasbourg.eu. Les bacs sont collectés suivant le calendrier de collecte.

DES POINTS DE PRÉSENTATION VISIBLES ET ACCESSIBLES

Les bacs doivent être présentés devant le foyer concerné, de manière visible et à un emplacement directement accessible par le véhicule de collecte dès 5h du matin, le jour de la collecte.

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE BREUSCHWICKERSHEIM

L'accès à la déchèterie de Breuschwickersheim se fait à l'aide d'un badge. Le premier badge est gratuit, le renouvellement en cas de perte ou de non-restitution par l'ancien locataire est facturé (30 € par badge).

Comment faire sa demande de badge ?

Un formulaire est à votre disposition sur www.strasbourg.eu/collecte-des-dechets et à envoyer à : redevanceOM@strasbourg.eu



Demande de badge
déchèterie de Breuschwickersheim



FORMULAIRES, CALENDRIERS DE COLLECTE ET RÈGLEMENT SONT DISPONIBLES SUR :

- > le site Internet de l'Eurométropole de Strasbourg www.strasbourg.eu
- > dans les mairies des 5 communes
- > sur demande auprès du Service Collecte et Valorisation des Déchets de l'Eurométropole de Strasbourg : redevanceOM@strasbourg.eu

N° INFOS DÉCHETS : 03 68 98 51 90

SITE : www.strasbourg.eu

E-MAIL : redevanceOM@strasbourg.eu